

Réseau électrique métropolitain (REM)

Réponses par le ministère des Transports, de la Mobilité durable
et de l'Électrification des transports aux questions soumises
par la Commission le 21 novembre 2016

1. Lors de la première partie de l'audience (...) M. Jean-Marc Arbaud de CDPQ Infra a affirmé que le groupe de travail sur l'intégration tarifaire « n'a pas été actif » (DT4, p. 26). Or, en réponse à une question de la commission, CDPQ Infra a déposé un tableau présentant les travaux du Groupe de travail sur l'intégration tarifaire qui précise qu'il y a eu 6 rencontres en date du 20 octobre (DQ26.1, p. 14).

CDPQ Infra a expliqué cette apparente contradiction par le fait que le groupe de travail s'était en fait occupé de billettique uniquement et qu'il n'avait pas été actif sur le deuxième volet qui est l'intégration à la grille tarifaire métropolitaine (DQ34.1, p. 1). CDPQ Infra a également précisé que l'ensemble des comités de concertation présentés dans sa démarche ont été mis en place en réponse au cadre de planification fixé par l'Entente en matière d'infrastructure publique intervenue entre la Caisse et le Gouvernement du Québec (DCQ26.1, p. 17).

En réponse à une des questions transmises par la commission le 28 septembre 2016, vous affirmez pour votre part qu'à la suite de la mise en place de CDPQ Infra à l'été 2015, un groupe de travail regroupant des représentants de CDPQ Infra, de l'AMT et du MTMDET a été mis en place pour faire un état de situation de la tarification du transport collectif dans l'agglomération de Montréal et établir les enjeux afin de permettre à CDPQ Infra de mieux planifier son projet. Vous mentionnez que ce groupe de travail n'est plus actif en précisant qu'« Aucune disposition légale ou réglementaire ne prévoit l'établissement d'un comité de concertation » (DQ5.4, p. 4 et 5).

- a) Pour les besoins de compréhension de la commission sur ce sujet, pourriez-vous expliquer l'apparente contradiction entre ces deux informations ? (DQ34)

Réponse a) : Un sous-comité technique sur l'intégration tarifaire a été actif sur une courte période. Il s'est réuni six fois, de septembre 2015 à janvier 2016. Le sous-comité présidé par CDPQ Infra, comprenait un représentant de l'Agence métropolitaine de transport, un représentant de la Société québécoise des infrastructures et un représentant du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Le sous-comité a discuté du fonctionnement de la tarification actuelle et de différentes avenues susceptibles d'assurer l'intégration tarifaire du REM, mais il n'y a pas eu de discussion sur l'intégration tarifaire avec les autres autorités organisatrices de transports (sociétés de transport ou autres). La notion d'interopérabilité billettique a effectivement fait l'objet de discussions.

b) En regard de la documentation de CDPQ Infra et des réponses qu'elle a transmis à la commission et en ce qui concerne vos propres réponses, pourriez-vous confirmer :

i. Si le groupe de travail sur l'intégration tarifaire a bel et bien terminé ses travaux.

Réponse i: le groupe de travail sur l'intégration tarifaire a terminé ses travaux.

ii. La nature des sujets sur lesquels a travaillé ce comité.

Réponse ii : le comité discuté du cadre tarifaire actuel : de la hiérarchie des modes, des zones tarifaires, de la billettique, et de la répartition des revenus. Différents scénarios de tarification et de financement du REM ont été discutés, afin d'alimenter la réflexion de CDPQ Infra.

iii. La situation exacte des discussions concernant l'intégration tarifaire, c'est-à-dire si et dans quel cadre elles ont lieu, et s'il existe un nouveau comité ou groupe de travail sur l'intégration tarifaire, son mandat et ses évolutions dans le temps, sa composition, son fonctionnement et sa portée décisionnelle.

Réponse iii : Le comité de transition de l'Autorité régionale de transport métropolitain et CDPQ Infra ont entamé des discussions. À notre connaissance, les discussions portent sur les principes qui vont guider l'intégration tarifaire. Une éventuelle entente entre la future Autorité régionale de transport métropolitain et CDPQ Infra devrait aborder cette question.